

## Loi algérienne

Le vote le 24 décembre 2025 par l'Assemblée populaire algérienne d'une loi criminalisant la colonisation française, exigeant réparations et excuses, est l'aboutissement d'une longue maturation. Le Quai d'Orsay l'a qualifiée « d'initiative manifestement hostile », ne rendant compte que partiellement de l'intensité du moment franco-algérien. C'est la nature même de la relation qui est transformée par un séisme d'amplitude majeure. Cette loi dissipe le brouillard des faux semblants et des compromis quasi clandestins, quotidien des praticiens d'un rapport singulier depuis 1962.

En regardant la succession de crises, d'alertes conjoncturelles, de mauvaises humeurs passagères, de nouveaux départs, de sentiments chaleureux et de retournements glacials, apparaît une dimension mythologique, celle du Rocher de Sisyphe. Depuis la signature des Accords d'Evian, annihilés dès l'origine par la plate-forme de Tripoli, jusqu'à nos jours débordant d'OQTF, Sisyphe a pu mesurer l'inanité de sa tâche. Peut-être est-il temps qu'il dépose enfin son rocher afin de s'affranchir de la fatalité des Dieux. Nul besoin d'ajouter que Sisyphe est fatigué.

La loi algérienne offre donc un arrêt sur image. Ses motivations intérieures sont évidentes, complétées par un resserrement identitaire et sécuritaire. Il faut apprécier l'unanimité du vote ! On mesure surtout la confiscation par l'outil mémoriel du passé, du présent et de l'avenir. En résumé une démarche ambitieuse que l'on pourrait qualifier de globale. Elle construit une posture internationale, permet d'influencer les choix de société, et *ultima ratio*, vise les échéances de politique intérieure française. Visiblement Alger solde une période ouverte en 2017. En profit le maintien du régime migratoire, ce qui est la préoccupation principale, en perte la déconvenue pour ne pas dire la défaite du Sahara Occidental.

Si cette loi est une initiative, alors elle n'est pas seulement hostile, mais stratégique et en aucun cas circonstancielle. Par son ampleur elle ne peut être une réponse, vingt ans après, à la loi mémorielle française du 24 février 2005, très spécifique, débarrassée de toute référence provocatrice et portée en connaissance de cause par Jacques Chirac, ardent défenseur d'une coopération rénovée et amicale avec les pays du Maghreb.

En voulant éléver le débat, l'Algérie se retrouve au pied du mur. La France aussi. Mais de l'autre côté et en position plus confortable puisque nous n'avons aucune obligation de répondre à l'escalade à laquelle nous sommes conviés autant que sommés.

Voici revenu le temps des réflexions, des remises en cause et des perspectives nouvelles, au moment où s'impose la distinction entre la diplomatie qui est l'art du possible et la politique étrangère qui est celui de la consolidation de ses acquis et de ses alliances. L'appétit des Empires prédateurs nous oblige à savoir qui est notre ami, qui est notre adversaire et qui est notre ennemi. Surtout dans le bassin occidental de la Méditerranée. Force est de constater que l'Algérie s'éloigne rapidement et qu'elle a, à la différence du Maroc, délibérément enfermé la relation avec la France dans un registre mémoriel qui interdit toute vision d'avenir.

Voici revenu le temps des historiens, des analystes d'archives et des témoignages. Des structures existent qu'il ne faut pas laisser dépérir. Il est plus que jamais vital d'organiser un découplage salutaire entre la mémoire historique et la conduite des relations inter étatiques, entre le passé qui pèse et l'avenir qui devrait l'alléger. La Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie s'est toujours efforcée de travailler sur la mémoire de tout et la mémoire de tous. La Fondation a préservé un pan de mémoire légitime et élargi la perspective à toutes les périodes et à toutes les catégories, Français d'Afrique du Nord et Harkis, artisans d'une longue histoire.

Voici revenu le temps de la lucidité. La France est un grand pays mémoriel. Pierre Nora a réinventé l'histoire autour de lieux et de pratiques symboliques. Mais la mémoire française est d'engouement subit et de gestation lente. Très divisée idéologiquement elle peine à absorber ses divergences. Il faut, de temps à autres, une geste glorieuse pour réaligner des séquences de communication opposées. Ce qui est en cause maintenant est la perception du fait colonial que la France a toujours considéré comme lointain et différent, anecdotique et marginal. En réalité la France doit admettre aujourd'hui qu'elle a une relation structurelle avec le Maghreb. Elle doit réfléchir dans le long terme, en toute indépendance et souveraineté, à un nouveau contrat de confiance avec cette région si proche et si lointaine. Elle peut regretter ses erreurs et le faire savoir, souligner ses injustices mais en aucun cas elle ne doit renier son passé, les fidélités qu'elle a suscitées, le capital qu'elle a laissé, les coopérations profondes qui ont formé tant d'élites indépendantes. Cet héritage est un tout qui est au cœur de notre histoire et probablement de notre avenir. Reste à l'organiser avec courage et sans complaisance./.

Frédéric GRASSET